

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **vingt-six** du mois de **février à 14 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **18 février 2019**.

Date d'affichage : **18 février 2019**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Henri COSENZA –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2019/07 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : ALSH « LA RABASSIERE » : CONVENTIONS DE STAGE

Monsieur le Maire informe les élus que la directrice du centre aéré, Mme Delphine REMIGY, propose à la commune, d'accueillir :

- Un à deux stagiaires pendant les vacances de printemps pour une période de 2 semaines chacun ;
- Et un à deux stagiaires pendant les vacances d'été, couvrant une période de 5 semaines chacun ;

Madame Delphine REMIGY propose un modèle de convention de stage avec le CFPPA Carmejane, car tous les stagiaires ne sont pas encore connus.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les conventions de stage à venir telles que présentées par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions et toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

Acte rendu exécutoire :
par son affichage du _____ au _____
et visa des services de la Sous - Préfecture de Forcalquier du _____

